

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 23 Juin 2021	Séance du : Mardi 29 Juin 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le vingt-neuf Juin à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 41	
Présents : 36	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 5	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurans Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

Absents représentés : M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault) représentée par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault) représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan),

Absent(e)s : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

11. Accueil de Loisirs périscolaire– Tarification sociale des cantines :

Madame GAIRAUD porte à la connaissance du conseil communautaire que l'Etat souhaite aider les familles défavorisées qui n'ont pas la possibilité financière de mettre les enfants à la cantine scolaire.

71 % des communes de 10 000 à 100 000 habitants ont mis en place une tarification sociale de la restauration scolaire, alors que seulement 31 % des communes de moins de 10 000 habitants l'ont mise en place. C'est pour réduire cette inégalité sur l'ensemble du territoire que l'Etat s'est engagé à l'accompagner plus particulièrement dans les territoires ruraux (communes de moins de 10 000 habitants). Le 16 mars dernier, le Ministre des solidarités et de la santé a annoncé l'élargissement de la mesure aux communes éligibles à la DSR péréquation.

Une subvention de 3 euros est allouée par l'Etat aux collectivités pour chaque repas facturé à 1 euro ou moins aux familles d'enfants de classe maternelle ou élémentaire dans le cadre d'une tarification sociale. **Les communes éligibles sont celles bénéficiant de la DSR péréquation ou les EPCI dont les 2/3 au moins de la population sont domiciliés dans des communes éligibles.**

Pour la décision sur les tarifs, le conseil communautaire doit fixer de nouvelles conditions tarifaires, soit

- 3 tranches minimum dont au moins une inférieure ou égale à 1€

Actuellement, toutes les communes de la Communauté de Communes du Clermontais sont éligibles à ce dispositif de tarification sociale des cantines.

La tarification actuelle des ALP comporte 3 tranches :

Pause méridienne *	Tarif de l'animation	Revenus de 4 001 € et plus	1,20 €	1,10 €	1,00 €
		Revenus de 2501 € à 4000 €	1,00 €	0,90 €	0,80 €
		Revenus de 0 € à 2 500€	0,70 €	0,60 €	0,50 €
	Tarif du repas	Sans conditions de revenus	3,40 €		

Afin de rentrer dans le dispositif, il est proposé de créer une 4^{ème} tranche en modifiant la tranche 0€ à 2500,00€ comme suit :

- de 0€ à 1231,00€ tarif repas : 1,00€ pour 1 enfant et +

Le calcul de 1231,00€ est pris sur la base d'un SMIC net/mois.

- de 1232,00€ à 2500,00€ tarifs du tableau

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission du Pôle Jeunesse et Sports du 10 Juin 2021

En conséquence, Madame GAIRAUD propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** la nouvelle tarification des ALP intégrant les modifications exposées ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous actes utiles à cette décision.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

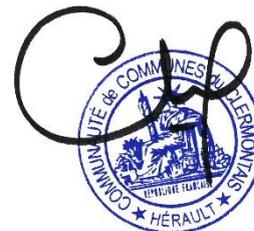
Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Madame GAIRAUD, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la nouvelle tarification des ALP intégrant les modifications exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes utiles à cette décision.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
De communes du Clermontais,

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20210707-2021-06-29-11-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021



Claude REVEL.